

LES RISQUES MAJEURS
A CHATELLERAULT
INFORMATION PRÉVENTIVE

L' Arrêté Préfectoral n°2006-PC-101 du 8 novembre 2006 relatif AU DROIT Á L' INFORMATION DES CITOYENS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS prévoit l'élaboration d'un document communal sur ce thème.

Le risque majeur est la possibilité de réalisation d'un événement dont les effets peuvent mettre en péril un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Ce risque peut être naturel ou technologique.

Cette plaquette a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population châtelleraudaise aux différents risques présents sur le territoire communal. Elle a été réalisée à partir de divers documents élaborés par la Préfecture de la Vienne.

Il est également précisé les mesures de sauvegarde à mettre en oeuvre pour se protéger, conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement.

INONDATION

Le territoire de Châtelleraut est soumis principalement au risque inondation.

Au cours des siècles, la Vienne a entraîné diverses inondations dont les traces ont été plus ou moins conservées.

En 1913, date de la crue la plus importante, l'eau atteignait 6,35 mètres au Pont Henri IV.

La prévention du risque inondation est prise en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La vigilance est assurée par l'ensemble des services de MétéoFrance, de la Préfecture, et de la Mairie.

- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Fermer les portes, fenêtres et soupiraux
			Couper le gaz et l'électricité
			Monter dans les étages

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

MOUVEMENTS DE TERRAINS

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il résulte de plusieurs facteurs et est favorisé par l'action de l'eau et de l'homme.

Il existe plusieurs types de mouvement de terrain :

A Le retrait-gonflement d'argiles qui peut provoquer des dégâts plus ou moins importants sur le bâti. Généralement, des fissures apparaissent après une période de sécheresse.

Depuis 1989, 6 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles ont été pris par les pouvoirs publics. En 2003, une centaine de châtelleraudais a constaté des sinistres suite à la sécheresse. Il existe certaines recommandations en matière de construction sur des sols argileux.

B Les cavités souterraines qui témoignent de l'exploitation antérieure de carrières. Le risque principal est l'effondrement des sols. Le phénomène peut être brutal et les dégâts importants.

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Quitter immédiatement le bâtiment

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Evaluer les dégâts
- Informer les autorités

FEUX DE FORÊT

Ces 20 dernières années, plusieurs feux de forêt ont détruit une partie du patrimoine boisé. Le dernier a eu lieu en avril 2003. Environ un hectare a alors été brûlé.

L'incinération de broussailles, le brûlage des chaumes, l'usage des barbecues en forêt sont réglementés par arrêté préfectoral.

Un plan départemental de protection des forêts contre les incendies est en cours de réalisation.

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Fumer ou allumer un feu		Repérer les chemins qui peuvent vous servir à évacuer
			Alerter les sapeurs pompiers dès que vous découvrez un départ de feu ou une fumée suspecte
			S'éloigner dos au vent de la zone exposée

CLIMATIQUES

Les principaux risques liés aux **vagues de froid** sont l'hypothermie et les gelures. Les déplacements dans des conditions climatiques défavorables sont fortement déconseillés.

Le plan hivernal composé de 3 niveaux d'intervention est activé dès le 1er Novembre et supervisé par la Préfecture. En fonction des éléments fournis par MétéoFrance, les capacités d'accueil et d'hébergement pour les personnes en difficultés sont renforcées et les services sont mobilisés pour dégager les axes routiers.

- www.meteofrance.com
- www.sante.gouv.fr/canicule/
- www.vienne.pref.gouv.fr/

Concernant les **vagues de chaleur**, la prise de conscience du risque fait suite à la canicule de l'été 2003.

En période de canicule, il est indispensable de s'hydrater régulièrement, d'éviter les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes, de se rafraîchir.

Les services de l'état sont en alerte à partir du 1er juin, et un plan communal canicule a été réalisé.

TEMPÊTES

La tempête de 1999 est sûrement celle qui a le plus marqué les mémoires. Cependant, chaque année, une quinzaine de tempête s'abattent sur le territoire national.

L'épisode de 1999 a causé la mort de 92 personnes et a coûté plus de 15 milliards d'euros.

Dans le département de la Vienne, le vent a atteint une vitesse de 140 km/h. Les réseaux EDF, France Télécom et SNCF ont été endommagés. De nombreuses forêts ont été décimées et de nombreux dommages causés aux bâtiments ont été recensés.

D'autres événements, plus localisés ont été répertoriés en janvier 2001 (dégâts matériels) et en juillet 2006.

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche et à l'abri des chutes éventuelles d'arbre, de cheminée ou de bris de baies vitrées
	Eviter de prendre votre véhicule		

SÉISMES

C'est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Notre région est modérément touchée par des séismes, cependant, quelques épisodes ont été enregistrés.

La commune de Châtelleraut est exposée à un aléa sismique modéré, c'est-à-dire, à un mouvement de sol compris entre $1,1 \text{ m/s}^2$ et $1,6 \text{ m/s}^2$ (*mètre / seconde au carré : mesure l'accélération du sol*).

Le 9 septembre 2005, une secousse a été enregistrée. La région épiscopale était située à Châtelleraut. La magnitude était de 3,5 ce qui est considéré comme mineure (mouvements ressentis, mais causant rarement des dommages).

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des portes et des fenêtres
	Stationner sous les lignes électriques		A l'extérieur, éloignez vous le plus possible des constructions

Après :

- Couper le gaz et l'électricité

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Châtellerault est situé au coeur d'un réseau routier et ferroviaire important. Le trafic est essentiellement concentré sur la RN10 et l' A10.

Le risque est principalement lié aux produits transportés. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs...

NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
	Fumer ou allumer un feu		Fermer les portes, fenêtres et soupiraux

RUPTURE DE BARRAGES

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Le risque est lié à la rupture brusque et inopinée de l'ouvrage qui engendre une onde de submersion en aval et une inondation importante du territoire.

Un tel accident est rarissime, mais la commune de Châtellerault est concernée par le barrage de Vassivière situé dans le département de la Creuse.

Un plan particulier d'intervention est en cours de réalisation.

Un signal d'alerte spécifique est attribué aux ouvrages hydrauliques. Il comporte un cycle d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de deux secondes séparées par un intervalle de trois secondes.

SI VOUS ENTENDEZ CE SIGNAL D'ALERTE



Signal national d'alerte



NE PAS FAIRE		FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école		Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités
	Téléphoner. Les lignes doivent rester libres pour les secours		Gagnez les points hauts de la ville
			Fermer les portes, fenêtres et soupiraux

ET LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Bien que situé à une quarantaine de kilomètres des installations nucléaires de Chinon et de Civaux, le territoire chatelleraudais n'est pas concerné par les plans particuliers d'intervention de ces deux centrales. Cela ne signifie pas que le risque n'est pas pris en compte.

- www.asn.fr

AUTRE SIGNAL D'ALERTE

SI VOUS ENTENDEZ CE SIGNAL D'ALERTE
(sauf en cas de rupture de barrage)



Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte



QUE FAIRE ?

- Attendre les consignes de sécurité.
- Rester à l'écoute : France Bleu Poitou (103.3 FM)

- www.ville-chatellerault.fr
- www.prim.net

NUMEROS UTILES



Ville de Châtellerault
05 49 20 20 20

Secours : 18

Pour tout renseignement, contacter le service
Santé Publique/Sécurité Civile de la Mairie
au 05 49 23 64 61